

N° 2015 - 07 - 27

L'AN DEUX MILLE QUINZE

Le 8 juillet

Les membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, à vingt heures trente minutes sous la présidence de Jacques OBERTI.

Date de convocation : 1^{er} juillet 2015

Etaient présents : Pablo ARCE – Henri AREVALO – François AUMONIER – Irène BACLE – René BAUDOUIN – Didier BELAIR – Gérard BOLET – Sylvie BORIES – Roselyne BROUSSAL – Bruno CAUBET – Jacques CHARRIE – Laurent CHERUBIN – Laurent CLABE-NAVARRÉ – Marie-Pierre DOSTE – Claude DUCERT – Bernard DUQUESNOY – Françoise EMERY – Claudia FAIVRE – Roselyne FEYT – Laurent FOREST – André FOURNIE – Christine GALVANI – Pascale GANDON – Michèle GARRIGUES – Catherine GAVEN – Jean-Pierre HARDY – Christian HUGUES – Michel INTRAND – Pierre LATTARD – Frédéric LEGAY – Michel LEGOURD – Denis LOUBET – Christophe LUBAC – Marie-Thérèse MAURO – Joël MIELLET – Bruno MOGICATO – Pierre MULLER – Jacques OBERTI – Patrick PARIS – Georges RAVOIRE – Patrice ROBERT – Jean-François ROUSSEL – Karine ROVIRA – Georges SALEIL – Bernadette SANMARTIN – Xavier DE BOISSEZON – Marie-Ange SCANO – Alain SERIEYS – Danielle SUBIELA – Marc TONDRIAUX – François-Régis VALETTE – Sylvère VIE

Absents excusés : Patrice ARSEGUEL – Patrice BROT – Maryse CABAU – Francis CONDAT – Jacques DAHAN – Mireille GARCIA – Béatrix HEBRARD DE VEYRINAS – Georges KARSENTI – Arnaud LAFON – Valérie LETARD – Jean-Daniel MARTY – Véronique MAUMY – Guy RIEUNAU – Pierre-Yves SCHANEN – Claudette SICHI – Michel VALVERDE

Représentation – suppléance

Jacques SEGERIC est représenté par Xavier DE BOISSEZON

Pouvoirs :

Patrice ARSEGUEL donne pouvoir à Georges RAVOIRE
Mireille GARCIA donne pouvoir à Laurent CLABE-NAVARRÉ
Béatrix HEBRARD DE VEYRINAS donne pouvoir à Christine GALVANI
Arnaud LAFON donne pouvoir à Patrick PARIS
Jean-Daniel MARTY donne pouvoir à Pierre LATTARD
Guy RIEUNAU donne pouvoir à Marie-Thérèse MAURO
Claudette SICHI donne pouvoir à François-Régis VALETTE

Irène BACLE a été désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 21/07/2015

Reçu en préfecture le 21/07/2015

Affiché le

SLO

ID : 031-243100633-2015-07-27 N° 2015-07-27

Nombre de délégués :	En Exercice : 68	Présents : 52	Votants : 59
Refus de vote : 2	Abstention : 2	Contre : 1	Pour : 54

Objet : Vœu - Perception Castanet

En 2008, figures de proue de la Révision Générale des Politiques Publiques, les Directions Générale des Impôts et de la Comptabilité Publique ont fusionné pour donner naissance à la Direction Générale des Finances Publiques.

Depuis, ce sont près de 20.000 suppressions d'emplois qui ont mis à mal l'ensemble des missions de cette administration, partenaire essentiel pour les collectivités locales.

L'usager, tant particulier que professionnel, était au cœur de cette réforme. Pourtant, depuis quelques mois, l'accueil physique n'est plus possible le mercredi et le vendredi après-midi à Castanet-Tolosan. Pire, nous venons d'apprendre, de source syndicale, qu'à compter du 1er janvier 2016, le recouvrement de l'impôt du centre des finances publiques de Castanet-Tolosan serait transféré vers l'hôtel des finances de Toulouse-Rangueil.

Nous ne pouvons accepter un recul du service public, de la part des services de l'Etat.

En période de crise, les services publics sont indispensables. Non seulement, par leur proximité ils répondent au plus près aux attentes de nos concitoyens, mais ils participent aussi à la vie économique de notre commune.

C'est pourquoi, le Conseil de communauté, réuni ce jour, se prononce contre l'abandon de la mission de recouvrement de l'impôt au centre des finances publiques de Castanet-Tolosan. Nous demandons au contraire son développement et renforcement.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide :

- d'adopter ce vœu.

Le Président,

Jacques OBERTI



AINSI FAIT ET DELIBERE LES, JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture le 21/07/2015
Publié ou notifié le 15/08/2015

